

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 24_156

**OBJET : AVENANT AU MARCHÉ DE
CONSTRUCTION DE L'OTI ET DE LA
MAISON DU PARC**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf novembre à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire
sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : Mercredi 13 novembre 2024

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 26 Pouvoirs : 10 Votants : 36</p> <p>Résultat des votes :</p> <p>Pour : 32 Abstention : 2 Contre : 2</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, (Les Échelles) ; Marie-José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Roger JOURNET, (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean-Claude SARTER, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Marie-Aude GONON (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genebroz) ; Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz)</p> <p>Pouvoirs : Véronique MOREL à Jean-Claude SARTER ; Williams DUFOUR à Marc GAUTIER ; Murielle GIRAUD à Anne LENFANT ; Denis BLANQUET à Maryline ZANNA ; Martine MACHON à Suzy REY ; Olivier LEMPEREUR à Marie-Aude GONON ; Bruno GUIOL à Marie-José SEGUIN ; Pierre FAYARD à Myriam CATTANEO ; Jean-Paul SIRAND-PUGNET à Céline BOURSIER ; Christiane BROTO-SIMON à Christine SOURIS</p>
--	--

CONSIDÉRANT les travaux de construction du siège de l'OTi et de la Maison du PNRC,

CONSIDÉRANT les marchés signés avec les entreprises,

CONSIDÉRANT les modifications suivantes, apportées en cours de chantier, modifiant les prix des marchés :

N° LOT	LOT	ENTREPRISE	MONTANT DU MARCHÉ (yc avenants précédents)	MONTANT DE L'AVENANT	% AVENANT	JUSTIFICATION
2	MACONNERIE	EGBF	637 826,22 €	17 483,00 €	4,04%	Mise en place d'un réseau eaux pluviales
3 Avenant n°2	CHARPENTE BOIS	DB CHARPENTE	801 753,03 €	7 170,00 €	1,53%	Ajout d'un pare vapeur en sous face intérieure + compléments pour étanchéité à l'air
3 Avenant n°3	CHARPENTE BOIS	DB CHARPENTE	808 3,03 €	- 3 426,50 €	1,10%	Suppression faux plafonds en bois
3 Avenant n°4	CHARPENTE BOIS	DB CHARPENTE	805 496,53 €	5 387,25 €	1,77%	Diverses reprises liées à la mise en œuvre des éléments de charpente Plus-value pour bac acier Landry Pose de É poteaux dans angles Sud-Est/ Sud-Ouest en soutien charpente sur support béton

6	MUR RIDEAU BOIS ALU	GB BOIS	157 9,72 €				
12	PEINTURE	FILEPPI	45 037,20 €	10 295,52 €	22,86%	Peinture des plafonds suite modification des plafonds	
16	ELECTRICITE COURANT FAIBLE	SP2E	260 335,29 €	16 618,92 €	16,65%	Cordons chauffants en toiture	

Envoyé en préfecture le 27/11/2024

Reçu en préfecture le 27/11/2024

Publié le 27/11/2024

ID : 038-200040111-20241119-24_156-DE

Suppression stores

manuel

électriques / Ajout

stores venitiens

manuel

➤ **Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à la MAJORITÉ : Lots 2 + 3 + 6 à 36 voix POUR ; Lot 12 à 34 voix POUR + 2 ABSTENTIONS ; Lot 16 à 34 voix POUR et 2 CONTRE**

- **AUTORISE** la Présidente à signer les avenants correspondants.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 20 novembre 2024

La Présidente,

Anne LENFANT.

